



Centre Hospitalier

**900 Route de Paris
01000 Bourg en Bresse**

☎ : 04 74 45 42 50

Fax : 04 74 45 46 20

email : ch.bourgcgt@free.fr

BOURG-EN-BRESSE, le 18/02/2019

Dr GRALL Jean-Yves
Directeur Général
ARS AUVERGNE - RHÔNE-ALPES
241, rue GARIBALDI
CS 93383
69418 LYON Cedex 03

Objet : Transfert éventuel du Centre d'Accueil Permanent du Centre Psychothérapique de l'AIN aux urgences du Centre Hospitalier de BOURG-EN-BRESSE

Monsieur le Directeur Général;

Si nous avons déjà échangé sur ce sujet, le 10 janvier 2019, lors de votre visite dans notre établissement, je me permets de vous solliciter, à nouveau, tant l'inquiétude et la colère grandissent chez les agents du service des urgences.

En effet et selon nos informations, la Direction du CPA envisage de transférer l'activité du Centre d'Accueil Permanent (CAP) aux Urgences du CHB. A notre sens, le projet présenté fait abstraction de toute bienséance, de tout moyen qualitatif et de toute bienveillance envers les patients afin de garantir une mission de Service Public humaine et efficace. Au contraire, l'intention promet autant de désorganisation, de confusion que de mécontentement au sein de la population Burgienne et des effectifs du Centre Hospitalier.

Pour rappel, le service des Urgences a connu, depuis son ouverture dans les nouveaux locaux (septembre 2016), une augmentation d'activité continue de près de 30% en 4 ans, dont 10% pour la seule année 2018 ! Le secteur d'hospitalisation de courte durée, lui, enregistre un taux d'occupation des lits de 110% ! avec un accueil croisé des patients du Centre Pénitentiaire, de patients attendant une consultation Psychiatrique et de patients somatiques. Le personnel Médical et paramédical est confronté à près de 130 passages/jour allant même jusqu'à 170 par jour. Le seuil de sécurité est dépassé tant sur la prise en charge des patients que sur les conditions de travail délétères pour la santé des professionnels. Le personnel est à bout de souffle physiquement et psychologiquement...

Déjà, en 2016, les agents des urgences avaient alerté, par l'intermédiaire de la CGT, la Direction du Centre Hospitalier sur leurs conditions de travail mais aussi sur les conditions de prise en charge des patients qu'ils qualifiaient : « d'abattage ». Ce mouvement de protestation avait conduit à une négociation constructive entre le personnel des urgences, accompagné par la CGT, l'encadrement et la Direction de l'hôpital, pendant près de 9 mois (voir le courrier, ci-joint, adressé à l'ARS 01 le 06/07/2017). Ce travail avait abouti à un renfort de 6 Équivalents Temps Plein qui ne sont déjà plus suffisants pour absorber une telle augmentation d'activité. D'ailleurs et pour être complet, il conviendrait de procéder, à

ce jour, à un recrutement médical tant les urgentistes nous manquent. Assurément, notre service d'urgences est composé de 18 médecins alors qu'il en faudrait environ 30 pour absorber le report de patients engendré par la « faillite de la médecine de ville ». Simple rapport de cause à effet, puisque le dernier rapport paru sur le sujet positionne le département de l'AIN sur le podium des déserts médicaux de FRANCE.

De plus, si le report de la médecine générale sur notre service d'urgences est flagrant, l'architecture du service et ses nouveaux locaux s'engorgent jusqu'à satiété. En effet, si notre service (datant de 2016 seulement !) a été calibré pour 45 000 passages/an, nous savons tous que nous atteindrons, sans aucun doute, la barre fatidique des 50000 passages, à l'orée de l'année 2020. Un seuil à partir duquel les dysfonctionnements sont quasiment certains pour ne pas dire obligatoires. Par conséquent et dans ce contexte, il nous paraît surréaliste de pouvoir croiser des activités de soins aussi différentes sans recourir à une architecture dédiée pour ne pas enfanter ce que nous pourrions appeler une « cour des miracles ». D'ailleurs, de telles dispositions pour l'avenir nous remémorent indubitablement « le cauchemar » qu'a connu le CHU de SAINT-ÉTIENNE où le Contrôleur général des lieux de privation de liberté a constaté une violation grave des droits fondamentaux des personnes privées de liberté ainsi qu'un traitement inhumain ou dégradant au sens de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme (JORF n° 0050 du 1^{er} mars 2018).

Aussi et selon notre analyse de terrain, un tel projet localisé dans nos murs ne peut s'envisager sans la présence quotidienne et garantie d'un psychiatre malgré son éventuelle mise sous astreinte. Naturellement, Il en va de même pour la question du financement de ce poste fortement soumis à la pénurie médicale nationale actuelle.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Directeur Général, nous n'avons pas l'assurance des moyens matériels et humains nécessaires pour mettre en place un tel dispositif. Et, malgré le dévouement quotidien de l'équipe dans sa mission, nos agents ne peuvent, en l'état actuel des choses, consentir à un tel projet qui entraînerait inexorablement « l'exode médical » de nos urgentistes ainsi qu'une altération qualitative et dramatique des prises en charge et ce, pour l'ensemble des Assurés Sociaux du bassin de soins de BOURG-EN-BRESSE.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour le syndicat CGT du Centre Hospitalier de BOURG-EN-BRESSE,

Emmanuel TEXIER et Guillaume VINCENT

Copies adressées à : Mme MALBOS Catherine (Directeur Départemental de l'ARS de l'AIN), M. DEBAT Jean-François (Président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de BOURG-EN-BRESSE), M. ORY Vincent (Directeur Général du Centre Hospitalier de BOURG-EN-BRESSE), M. COCARD Denis (Directeur des Soins du Centre Hospitalier de BOURG-EN-BRESSE), Mme GIORDANO Camille (Directeur des Affaires Générales du Centre Hospitalier de BOURG-EN-BRESSE), Mme MAITRE-BOULLY Valérie (DRH par intérim du Centre Hospitalier de BOURG-EN-BRESSE), M. BROSSE Lilian (Secrétaire Général du Centre Hospitalier de BOURG-EN-BRESSE), Dr ESKANDANIAN Ali (Président de la Commission Médicale d'Établissement du Centre Hospitalier de BOURG-EN-BRESSE), Dr ROUX Sébastien (Médecin-Chef du service des urgences du Centre Hospitalier de BOURG-EN-BRESSE), Mme THERESY Sylvie (Cadre Supérieur de Santé du pôle Soins Critiques du Centre Hospitalier de BOURG-EN-BRESSE), Mme MARECHAL Aude (Cadre de Santé du service des Urgences du Centre Hospitalier de BOURG-EN-BRESSE).